



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

DCM 26/052 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES — Élections professionnelles 2026 – Composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 30 avril 2026 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocations et affichage effectués les 10 et 23 avril 2026).

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M^{me} COLLET Jennifer, M. CADIOU Patrick, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. RIBEIRO José, M. PAYARD Jean-Claude, M^{me} BA Charlotte, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. CHAMBON Julien, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} GIROUX Dalila, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------------|
| - M. COSTANTINO Costa | par M ^{me} GOMMÉ Stéphanie, |
| - M. GOUT Christophe | par M ^{me} COURTET Jennifer, |
| - M. BOULILA Frédéric | par M. FERRAND Jean-Marie, |
| - M. RAUNER Adam | par M ^{me} DUARTE Margarida, |
| - M ^{me} BALLY Estelle | par M ^{me} COLOMBANI Florence, |
| - M. CARMIER Patrick | par M. HÉBERT Charles, |
| - M CABROL Christophe | par M ^{me} ZAHZOUH Lauryn, |
| - M. CHAMBERT Julien | par M. CHAMBON Julien. |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. BRAND Stéphane a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

—
DCM 26/052

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

—
Objet : Élections professionnelles 2026 – Composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.251-5 à L.251-10, L.252-8 à L.252-10, L.254-2 à L.254-4, ainsi que ses articles R.251-31 à R251-37 et R.252-30 à R.252-51 ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé appréciés au 1^{er} janvier 2026 sont de 493 agents, soit 288 femmes (58%) et 205 hommes (42%) ;

Considérant qu'au moins 200 agents relèvent du Comité Social Territorial ;

Considérant que dans la fourchette d'effectifs entre plus de 200 et moins de 1 000 agents, le nombre de représentants titulaires des organisations syndicales peut être compris entre 4 et 6 ;

Considérant que le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée du Comité Social Territorial est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans ce comité ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social territorial et d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail compétents pour l'ensemble des agents de la collectivité ;

Considérant que les organisations syndicales représentées au CST ont bien été consultées en date du 10 avril 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (32 VOIX POUR DONT 29 DU GROUPE TOUS ENSEMBLE POUR HOUILLES, 1 DU GROUPE OXYGÈNE POUR HOUILLES, 2 DU GROUPE MIEUX VIVRE À HOUILLES ET 7 ABSTENTIONS DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME)

Article 1^{er} : **INSTITUE** un Comité Social Territorial pour le nouveau mandat.

Article 2 : **MET EN PLACE** une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de conditions de Travail.

Article 3 : **FIXE** à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel du Comité Social Territorial

(le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires).

Article 4 : **PRECISE** que le nombre de représentants titulaires au sein de la Formation Spécialisée est égal au nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social territorial, soit 6 représentants.

Article 5 : **FIXE** à 6 pour le Comité Social Territorial, et à 6 pour la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, le nombre de représentants titulaires de l'employeur.

Article 6 : **DECIDE** de recueillir, par le Comité Social Territorial, l'avis séparé des représentants du personnel sur toutes les questions de l'instance.

Article 7 : **DECIDE** de recueillir, par la Formation Spécialisée, l'avis séparé des représentants de l'employeur sur toutes les questions de l'instance.

Article 8 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 9 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 06/05/2026

Publication effectuée le : 06/05/2026

Exécutoire ce jour : 06/05/2026

Le Maire



Romain BERTRAND